



MAIRIE DE LUGON et l'ÎLE DU CARNEY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Michaël CENNI.

Etaient présents : M. PHENIX, Mme BYTNAR, Adjoints
Mmes BERNARD, COMBILLET, OUIILLER, VIELFAURE,
MM KLEIN, LALET, PAPILLAUD, RABAUD, VIELFAURE

Etait excusé : M. BARDEAU qui a donné pouvoir à M. CENNI

Mme Isabelle BYTNAR est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 29 septembre est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Lou RAVONINJATOVO. Monsieur Alain PAPILLAUD, 1^{er} suppléant de la liste, est installé au poste de Conseiller Municipal. L'ensemble du Conseil Municipal le remercie.

I) AFFAIRES GENERALES

1. Démission de Madame RAVONINJATOVO (Adjointe – Conseillère Municipale)

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame RAVONINJATOVO à son poste de 1^{ère} Adjointe. Cette démission a été acceptée par Madame la Préfète en date du 16 novembre.

Il indique que Madame RAVONINJATOVO est également démissionnaire de son poste de Conseillère Municipale à la même date.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral, la réception de cette démission a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de la liste, Monsieur Alain PAPILLAUD.

2. Fixation du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'Adjoints en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et propose, suite à la démission de Madame RAVONINJATOVO de supprimer un poste d'Adjoint fixant ainsi le nombre à 3.

De ce fait, chaque Adjoint se verrait remonter au rang supérieur, à savoir :

- Monsieur Yohan BARDEAU actuellement 2^{ème} Adjoint passerait 1^{er} Adjoint,
- Madame Isabelle BYTNAR actuellement 3^{ème} Adjoint passerait 2^{ème} Adjoint,
- Monsieur Christopher PHENIX actuellement 4^{ème} Adjoint passerait 3^{ème} Adjoint.

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

3. Création d'un poste de Conseiller Délégué aux finances

Suite à la décision du Conseil Municipal de supprimer un poste d'Adjoint et afin de permettre la continuité des différentes délégations qui étaient confiées à Madame RAVONINJATOVO, Monsieur le Maire suggère de créer un poste de Conseiller Municipal Délégué à compter du 1^{er} décembre 2020.

Ce Délégué assurerait les missions des commissions finances, impôts, emploi, élections, police, bâtiments et commission sécurité.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Cédric LALET.

Compte-tenu de l'importance des missions confiées il propose le versement d'une indemnité de fonction, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Conformément à l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes dont la population est comprise entre 1000 à 3499 habitants, le taux pourrait être fixé à 14.5 % de l'indice brut terminal.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la création d'un poste de Conseiller Municipal Délégué, la candidature de Monsieur Cédric LALET et approuve le taux de l'indemnité fixée à 14.5 % de l'indice brut terminal.

4. Création d'un poste de Conseiller Délégué au personnel

Compte-tenu de l'importance des missions confiées à Monsieur Cédric LALET, Monsieur le Maire suggère de créer un poste de Conseiller Délégué au personnel à compter du 1^{er} décembre 2020 et propose la candidature de Monsieur Nicolas RABAUD.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, accepte la création d'un poste de Conseiller Municipal Délégué au personnel et la candidature de Monsieur Nicolas RABAUD.

5. Commission d'Appel d'Offres : modification

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Madame Lou RAVONINJATOVO, il convient de modifier la constitution de la Commission d'Appel d'Offres et propose :

Commission d'Appel d'Offres	Titulaires : Michaël CENNI (Président) – Cédric LALET – Isabelle BYTNAR – Sabrina OUIILLER
	Suppléants : Yohan BARDEAU – Christopher PHENIX – Nicolas RABAUD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

6. B.P. 2021 : Réflexion sur les projets 2021

Monsieur le Maire présente les différents projets à l'étude pour le budget 2021 pour lesquels plusieurs devis ont déjà été réalisés, à savoir :

- Ralentissement de l'Avenue Jean Jaurès - RD 670 - par des aménagements à définir (giratoire, rétrécissement de la voirie, ralentisseur...). Des devis ont été réalisés par différents bureaux d'étude,
- Pose de 2 panneaux pédagogiques aux arrêts de bus pour un montant de 4.774 €,
- Busage d'une partie de la Rue Michel Montaigne pour un montant variant de 5.500 € (devis entreprise Zanette) à 18.000 € (devis SMA 33),
- Réfection d'une partie du terrain de pétanque pour les administrés (Monsieur le Maire rappelle la mise en sommeil du club depuis le 1^{er} septembre 2020),
- Création d'un skate park sur l'autre partie du terrain de pétanque pour un montant de 1.800 €,
- Installation de bancs aux abords de la plaine de sports. Banc simple à 400 €, banc avec wifi intégrée à 2.500 €,
- Acquisition de tables pour le restaurant scolaire pour un montant de 1.800 €,
- Aménagement de l'éclairage de l'accès au city stade (réutilisation de 3 candélabres du boulodrome pour éclairer le pont et le city stade),
- Pose de lampadaires solaires sur le chemin entre le pont et la boulangerie,
- Acquisition d'une balayeuse,
- Acquisition d'une débroussailleuse,
- Formation de l'ensemble du personnel aux premiers secours,
- Prévision d'un programme de réfection de voirie,

- Mise en sens unique de la rue du 1^{er} mai,
- Etude de la faisabilité de création du pôle santé (Rendez-vous prévu le 9 décembre avec Gironde Ressources),
- Etude sur la possibilité d'engager une révision du P.L.U.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la création d'un préau devant le portail d'entrée de l'école afin de garantir un accès de sécurité.

7. Demande d'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés BIO

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1395 G du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de la taxe foncière pendant une durée de cinq ans les propriétés non bâties, classées dans les catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique. Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou le preneur (si les propriétés concernées sont données à bail) doit adresser au service des impôts, avant le 1^{er} janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé.

Monsieur le Maire fait part du faible impact de cette exonération, une seule propriété étant concernée actuellement.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix Pour et 2 abstentions émet un avis favorable à cette exonération.

8. Commission de contrôle des listes électorales : Proposition à la Sous-Préfecture

Monsieur le Maire fait part de l'obligation après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal de renouveler la commission de contrôle des listes électorales. Celle-ci doit être composée de 3 titulaires (1 conseiller municipal, 1 délégué de l'administration et 1 délégué du tribunal administratif) à laquelle il convient de prévoir une liste de suppléants désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

Compte-tenu des obligations faites à la composition de cette liste et après avis du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose Messieurs VIELFAURE Eric, MACHIN Philippe et MOULINIER Pierre, titulaires et Mesdames OUIILLER Sabrina, BYTNAR Jeanne et BONILLO Mireille, suppléantes.

Cette liste sera adressée à la Sous-Préfecture.

II) FINANCES / PERSONNEL

1. Convention avec la C.D.C. du Fronsadais (masques)

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Fronsadais en date du 22 septembre 2020 a délibéré sur la nécessité de signer une convention avec chaque Commune ayant commandé des masques de protection contre la Covid 19, afin d'en acter la refacturation.

Il indique que 1.400 masques ont été commandés pour un montant unitaire de 2.532 € TTC auquel il convient de défalquer 1.00 € TTC par masque (subvention allouée par l'Etat), soit un montant total refacturé de 2.144.80 €.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix Pour et 1 abstention autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communauté de Communes du Fronsadais et la Commune, portant modalités de refacturation des masques.

2. Création d'un poste d'Adjoint Administratif au 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire rappelle la mise en disponibilité pour convenance personnelle de Madame Christine MAZEAU, Adjoint Administratif, depuis le 23 mars 2020 pour une durée de 1 an. Son remplacement est actuellement assuré par Madame Violaine LEROY. De ce fait, et compte-tenu de la compétence de Madame LEROY, il propose sa stagiairisation au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable.

III) QUESTIONS DIVERSES

1. Cantine : Réflexion sur le règlement

Cette question est reportée à une prochaine séance.

2. Prochain Conseil Municipal : Jeudi 10 décembre 2020

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au jeudi 10 décembre 2020.

La séance est levée à 21 heures 45